

**Liste d'Aptitude de C en B - Année 2011**  
**Note de service n° 11 - 002 V32 du 5 janvier 2011**

**Agents ayant vocation**

Aux termes de l'article 5-2° du décret n° 95-381 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier des contrôleurs du Trésor modifié par le décret n° 2010-982 du 26 août 2010, peuvent être nommés contrôleurs du Trésor public de 2<sup>ème</sup> classe, après inscription sur une liste d'aptitude, les fonctionnaires de catégorie C qui, au 31 décembre de l'année de leur nomination, justifient d'au **moins neuf ans** de services publics.

***Cas particuliers des agents ayant effectués des services publics (titulaires ou non titulaires) dans d'autres administrations ou services publics et qui ne figurent pas sur la liste des agents ayants - vocation :***

Les agents susceptibles de remplir les conditions ci-dessus et souhaitant se porter candidats à l'inscription sur la présente liste d'aptitude doivent produire un état de service fourni par l'administration ou l'organisme public concerné attestant des services publics effectués (ou toute autre pièce justificative) afin que le bureau gestionnaire vérifie que les conditions requises pour l'inscription sont bien remplies. Ces états doivent être transmis au service des Ressources Humaines avant le 27 janvier 2011

**Dépôt des candidatures**

Les agents inscrits sur la précédente liste d'aptitude mais non appelés en vue d'une nomination doivent renouveler leur candidature.

Les candidats doivent **obligatoirement préciser dans leur demande d'inscription qu'ils se mettent à la disposition de l'administration pour rejoindre toute affectation susceptible de leur être proposée** dans leur actuel département d'affectation au cas où ils seraient inscrits sur la liste d'aptitude.

Les agents déjà proposés et classés au niveau local, mais non encore inscrits sur la liste d'aptitude ou inscrits sur la liste complémentaire mais non appelés en vue d'une nomination, bénéficient d'une **priorité d'inscription** pour la présente liste d'aptitude, sous réserve que leur manière de servir continue de donner satisfaction.

**Prise en compte de l'évaluation notation dans les critères de sélection**

Les agents proposés devront justifier au moins de la note de référence en 2008, 2009 et 2010

**Les dates à retenir**

Les dossiers doivent être transmis au RH avant le 10 février 2011

La CAP locale se réunira courant mars 2011

La CAP Centrale se réunira le 22 juin 2011

Les nominations auront lieu le 31 août 2011

**Ne pas oublier d'envoyer le double de votre candidature à**

**Véronique REDARCE**  
**Permanente FO DGFIP 95**  
**DDFiP du Val d'Oise**  
**fo.095@dgfip.finances.gouv.fr**